

République Française
Mairie de Clermont le Fort

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 22 JANVIER 2018

Présents (8) : Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Elizabeth GIACHETTO (2^{ème} adjointe), Christian HUGUES (Maire), Gérald LAGACHERIE (3^{ème} adjoint), Jean-Pierre LAGUENS, et Leanne PITCHFORD.

Personnes excusées ayant donné pouvoir (2) : Xavier BELLAMY (1^{er} adjoint, pouvoir à Christian HUGUES) et François MARTINEZ (pouvoir à Jean-Pierre LAGUENS).

Personnes absentes (5) : Nicole AERN, Jean-Jacques CAZALBOU, Bernard FERRARI, Romain MALPAS et Sandra DELGADO.

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20h45.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Aucune remarque formulée sur le compte-rendu.

Vote : *Pour : 9*

Abstention : 0

Contre : 1 (G. BOUDON)

Le compte-rendu est adopté.

2/ Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à l'école élémentaire dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

E. GIACHETTO rappelle que la commune de Clermont-le-Fort a fait réaliser en 2017, avec la participation financière du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), un audit énergétique du bâtiment abritant l'école élémentaire et un logement communal. Le rapport a été présenté aux élus au début du mois d'octobre. Le scénario retenu figurant dans ce dossier au titre de l'action en faveur de la transition énergétique est le remplacement des convecteurs électriques ; le remplacement de l'éclairage, l'installation d'un double vitrage et l'isolation de la toiture ancienne. Le budget prévisionnel de ces travaux s'élève à environ 25 402 euros HT.

E. GIACHETTO informe les conseillers que la commune est éligible au dispositif porté par l'État visant à subventionner la réalisation de certaines actions en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement des travaux de rénovation thermique et énergétique : isolation ou changement de chauffage pour les bâtiments publics ; raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur ; isolation ou changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels.

E. GIACHETTO propose de déposer un dossier pour solliciter auprès de l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une demande de subvention de 15 241,20 euros HT (soit 60% du coût total). Le reste à charge de la commune s'élèverait à 10 160,80 euros HT (soit 40% du coût total de l'opération).

E. GIACHETTO indique qu'en parallèle, la commune va adhérer au programme SOLEVAL, Agence Locale de l'Énergie et du Climat en Sicoval sud-est toulousain, afin de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP) qui apporte aux collectivités un service de proximité dédié à la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, véhicules).

République Française **Mairie de Clermont le Fort**

C. HUGUES demande à quelle date la commune sera informée de la décision et à quelle date il sera possible de commencer les travaux. C. GIACHETTO indique que le dossier a été déposé en Préfecture de la Haute-Garonne le 15 janvier dernier (date limite de dépôt des dossiers), qu'une commission composée d'élus est appelée à se prononcer sur les dossiers présentés au mois de mars et que, par conséquent, la notification du Préfet ne sera pas connue avant le deuxième trimestre 2018.

G. BOUDON informe les conseillers que la commune de Pechbusque devrait obtenir de nombreuses subventions pour financer la rénovation de sa salle polyvalente (projet de 620 000 euros). Les subventions ont en effet été sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, du Conseil Régional Occitanie, de l'État (DETR), de l'ADEME et de l'Europe (FEDER).

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Financement d'un séjour éducatif organisé dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Aureville Clermont-le-Fort

C. HUGUES rappelle que la directrice de l'école d'Aureville du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) a sollicité une subvention pour un séjour éducatif qu'elle souhaite organiser à l'Atelier du livre à Carcassonne du 5 au 7 février 2018. Après concertation avec le Maire d'Aureville, afin d'harmoniser les subventions pour l'ensemble des élèves du RPI, il a été décidé de verser une subvention de 15€ par enfant suivant sa domiciliation.

C. HUGUES propose donc de verser à la coopérative scolaire d'Aureville la somme de 240 € correspondant à 16 enfants clermontois scolarisés en classe de Grande Section (GS), Cours Préparatoire (CP) et Cours Élémentaire Première Année (CE1).

Aucune demande d'intervention de la part des conseillers municipaux.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ Questions diverses.

G. BOUDON annonce qu'il a reçu du Syndicat d'Énergie de la Haute-Garonne un nouveau devis pour l'éclairage nocturne du Fort. Il constate que ce devis est identique à celui qui lui avait initialement été communiqué. Le devis porte sur le remplacement des lampadaires et des ampoules (installation d'ampoules LED). Le coût d'une telle opération s'élèverait à environ 6 400 euros (14 lampadaires). Sachant que le taux de subvention du SDEHG serait de l'ordre de 65 %, le montant à la charge de la commune serait d'environ 2 200 euros. Après débat entre les conseillers municipaux, il apparaît qu'il n'est pas opportun de remplacer les lampadaires dans le Fort.

G. BOUDON indique qu'il serait possible, comme à Goyrans et Aureville, de prévoir une coupure de l'éclairage public la nuit. Au Fort, il serait possible d'installer une seule horloge astronomique qui permettrait de couper l'éclairage de l'ensemble des lampadaires. Le coût d'une telle installation serait de l'ordre de 90 euros. Après débat entre les conseillers municipaux, il apparaît que ce projet est intéressant mais qu'il conviendrait : de l'articuler avec les horaires de fonctionnement du restaurant et avec les dates de réservation de la salle des fêtes ; de trouver des solutions pour que les personnes qui empruntent la nuit le sentier entre la Mairie et le parking ne soient pas mises en danger ; de réfléchir à son extension aux autres quartiers de la commune.

G. BOUDON informe les conseillers que le dossier de la fibre optique avance à Goyrans. Il constate que le projet pour Clermont-le-Fort consiste à installer une antenne 4G sur le château d'eau d'Aureville et que cette solution ne manquera pas de susciter des oppositions de la part des riverains. Il demande que les dossiers qui ont été présentés en conférence des maires de décembre 2017 soient portés à la connaissance du conseil municipal.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Il demande également que la commune soit représentée dans les réunions qui rassemblent les référents SDAN de chacune des communes. G. LAGACHERIE indique qu'il prendra attache avec le Vice-Président du Sicoval en charge du SDAN pour obtenir les informations qui font actuellement défaut.

G. BOUDON informe les conseillers municipaux qu'il a rédigé un article sur les éco-gardes de la RNR à partir d'un article publié par Nature Midi-Pyrénées. JP. LAGUENS réagit à cet article et indique qu'il convient de demander à la RNR l'estimation de la fréquentation sur Clermont-le-Fort au cours de l'été 2017 car l'évolution est très significative entre 2012 (10 600 visiteurs) et 2016 (environ 27 000 visiteurs). G. BOUDON témoigne avoir participé aux vœux du Sicoval à l'attention des acteurs économiques et qu'il a été indiqué, à cette occasion, par l'élu du Sicoval en charge du dossier tourisme, que la vallée de l'Ariège pourrait devenir la « Dordogne du sud-toulousain ».

JP. LAGUENS estime qu'il convient d'organiser courant février une réunion entre élus consacrée aux Bords d'Ariège et qu'il serait également souhaitable d'organiser une réunion avec les riverains. JP CARDALIAGUET considère que la création d'une RNR avec une telle proximité avec Toulouse a été une erreur et qu'il revient aux élus de trouver des solutions innovantes pour éviter que les voitures viennent stationner sur notre commune, par exemple en mettant en place un système de navettes par bus.

L. PITCHFORD constate que les accès à l'Ariège dans les communes voisines ont été fermés et que, par conséquent, les visiteurs convergent naturellement vers Clermont-le-Fort. Elle souhaite également que la commune trouve les solutions pour transformer la situation subie en opportunité, par exemple en mettant en place un camion-restaurant, générateur de recettes pour la commune. C. HUGUES indique que le stationnement et la verbalisation des contrevenants pourraient également être générateurs de recettes. Il craint que le camion-restaurant ne produise des déchets supplémentaires qu'il conviendra de ramasser et n'occasionne des soucis de mise en sécurité du personnel qui y travaillerait. E. GIACHETTO estime qu'il conviendrait de faire évoluer la population qui fréquente le site en attirant davantage un public familial.

G. BOUDON demande où en est le dossier d'acquisition du chemin qui relie l'entrée de La Riverotte aux bâtiments des Transports Maurel. C. HUGUES lui répond qu'il convient de prendre rendez-vous avec les responsables de cette entreprise qui ont récemment acheté les bâtiments et la voie d'accès.

G. BOUDON demande si la commune a reçu les comptages routiers qui ont été réalisés l'année dernier par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à En Sérié et aux Fraysses. G. LAGACHERIE indique qu'il fera une demande auprès des conseillers départementaux du canton pour obtenir ces données.

G. BOUDON demande l'état d'avancement du dossier du ralentisseur sur l'Impasse du Bois Grand. C. HUGUES lui répond que deux devis ont été demandés au Sicoval, le premier pour aplanir le ralentisseur actuel et le second pour le supprimer et remettre la route dans son état initial.

E. GIACHETTO présente le projet des communes d'Aureville, de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort d'organiser, sur proposition du Point Information Jeunesse du Sicoval, un stage de baby-sitting au cours des vacances de Pâques. Elle informe les conseillers que la réalisation de cette formation, qui concernerait 12 jeunes de plus de 16 ans dont 4 de Clermont-le-Fort, nécessiterait que soient utilisés les locaux petite enfance de la commune de Lacroix-Falgarde et que chacune des communes apporte une contribution financière d'environ 333 euros. Or, il apparaît que ce montage ne recueille pas l'accord des élus de Lacroix-Falgarde. Ce stage ne devrait donc pas être organisé au cours des prochaines vacances scolaires de Pâques.

G. BOUDON demande où en est l'avancement du Plan Local d'Urbanisme. C. HUGUES lui répond que les élus concernés se réuniront en fin de semaine pour travailler avec le CAUE et le bureau d'études ARTELIA.

C. HUGUES indique que les élus concernés par l'école ont rencontré la directrice et que le bilan qui leur a été présenté de la mise en œuvre du dispositif « études surveillées » est satisfaisant. Actuellement 12 enfants bénéficient de ce dispositif (6 de Clermont-le-Fort et 6 d'Aureville).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.